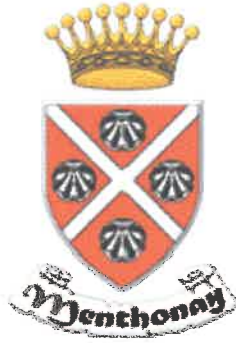


# DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

## MENTHONNEX-EN-BORNES



PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE  
Bureau de l'Organisation Administrative  
22 OCT. 2019  
ARRIVÉE

### Plan Local d'Urbanisme

## DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE

### Plan de zonage

Certifié conforme et vu pour être annexé à ma délibération en date du 18/10/2019, approuvant le P.L.U. de Menthonnx-en-Bornes,

Monsieur Le Maire,  
Guy DEMOLIS



PLAN N°3-2a	PROCEDURES							
	ELABORATION		MODIFICATIONS		REVISIONS			
EHELLE L/5000	N°1	Approuvée le 18/10/2019	N°1		N°1	Approuvée le 07/02/2011		
			N°2		N°2			
			N°3		N°3			
se au point								
<b>territoires demain</b>  <b>B.E - DESSIN</b> Agence de St Julien-en-Genois contact@canel-geometre.com	<b>CONCEPTION</b>  accueil@territoiresdemain.fr		<b>Urbaniste associée</b> Duo Cité, bâtiment A Abbé de la Mandalluz Metz-Tessy 74370 EPAGNY METZ-TESSY Tél : 04.50.63.09.96		<b>FOND CADASTRAL</b>  <b>Origine CADASTRE</b> <b>Droits de l'Etat réservés</b>		<b>MISE A JOUR DU BATI</b>  <b>Janvier 2016</b>	
	<b>SARL-CANEL GÉOMÈTRE - EXPERT</b> 74 500 EVIAN LES BAINS T 04 50 75 88 77 74 200 THONON LES BAINS T 04 50 71 27 27 74 080 BONNIN LES CHABLAIS T 04 50 36 39 04 74 400 SAINT-JEORIE EN FAUCIGNY T 04 50 35 82 74 74 110 MORZINE T 04 50 79 07 51 74 240 CHAMONIX T 04 50 34 48 51 74 100 SAINT-JULIEN-EN-GENEVES T 04 50 48 32 94 74 100 JUVIGNY T 04 50 48 02 04 74 270 FRANGY T 04 50 32 26 12 01 260 PIRESSION-ACIENS T 04 50 48 48 88							

### EMPLACEMENTS RESERVES

ER	DESIGNATION	SURFACE indicative	BENEFICIAIRE
1	Aménagement d'un espace public et d'un bâtiment public	271 m²	Commune
2	Aménagement d'une aire naturelle de stationnement public	800 m²	Commune
3	Aménagement d'une aire naturelle de stationnement public	800 m²	Commune
4	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	20 m²	CCPC
5	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	20 m²	CCPC
6	Aménagement d'un réservoir à vocation de défense contre les incendies	50 m²	Commune
7	Aménagement et sécurisation du ruisseau et du pont	80 m²	Commune
8	Aménagement et sécurisation du carrefour entre la route des bornes et la voie communale des Reculaz	512 m²	Commune
9	Aménagement et sécurisation du carrefour de la Reculaz	260 m²	Commune
10	Aménagement d'une aire naturelle de stationnement public	195 m²	Commune
11	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	26 m²	CCPC
12	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	29 m²	CCPC
13	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	15 m²	CCPC
14	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	40 m²	CCPC
15	Aménagement et sécurisation de la voirie	483 m²	Commune
16	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	45 m²	CCPC
17	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	73 m²	CCPC
18	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	49 m²	CCPC
19	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	36 m²	CCPC
20	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	117 m²	CCPC
21	Aménagement et sécurisation de la voirie "Route des Margolliets"	800 m²	Commune
22	Aménagement et sécurisation de la voirie	845 m²	Commune
23	Aménagement d'un équipement public	3 530 m²	Commune
24	Aménagement d'un espace de collecte des déchets	25 m²	CCPC
25	Extension des équipements publics	499 m²	Commune

### ZONAGE

#### ZONE URBAINE

- Uhc** Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de l'habitat et des fonctions de centralité
- Uhh** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat résidentiel
- Uhh1** Secteur urbanisé à dominante résidentielle et aux conditions limitatives de développement

#### ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

- AUhc** Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité
- AUhh** Zone à vocation dominante de diversification de l'habitat

#### ZONE AGRICOLE

- A** Zone Agricole
- Ar** Secteur de dépôts et de gestion des déchets inertes
- As** Secteur de dépôts et de gestion des déchets verts

#### ZONE NATURELLE

- N** Zone naturelle protégée
- Ne** Secteur équipé à caractère naturel dominant

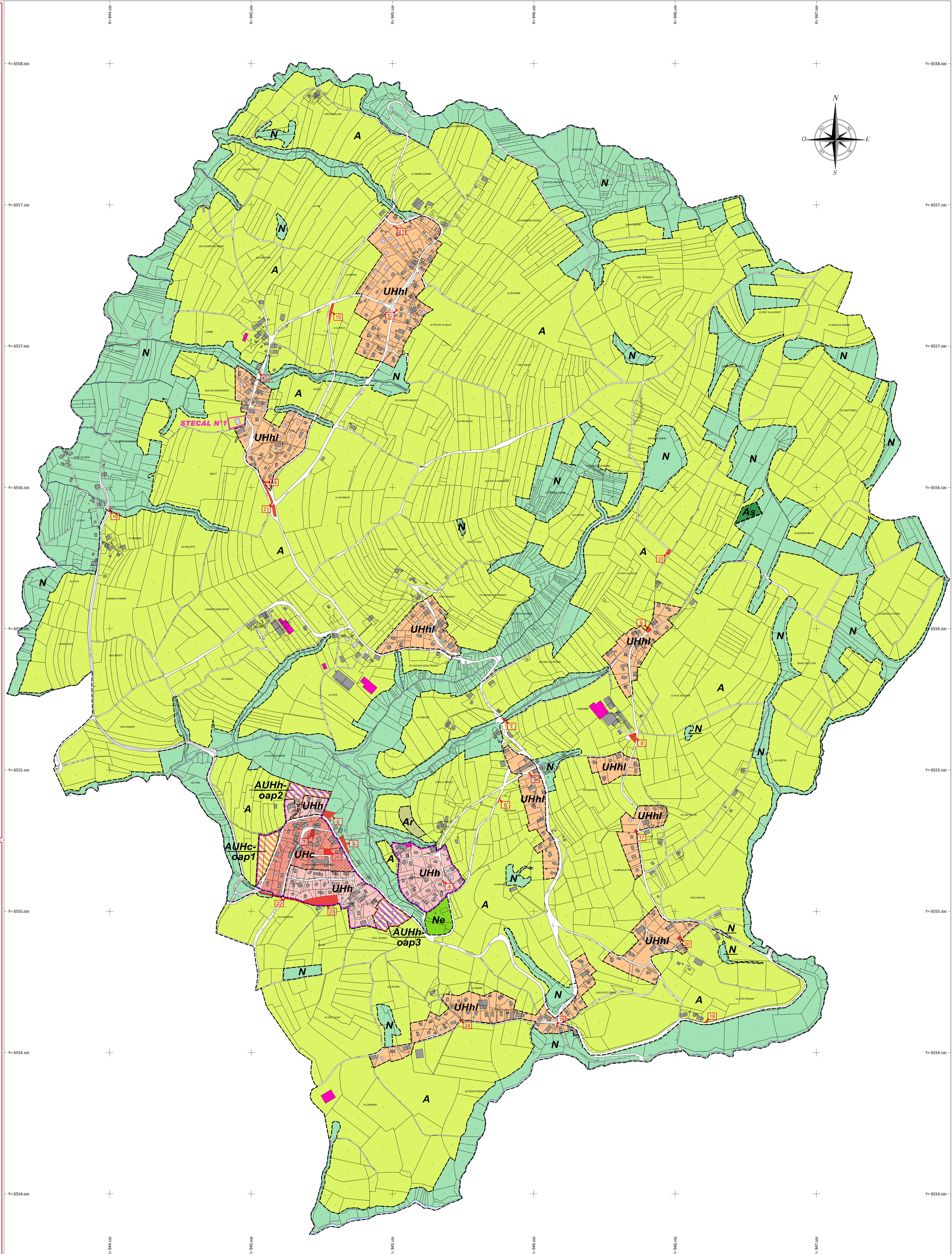
### EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé
- N° de l'emplacement réservé (voir liste)

### AUTRES

- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.15 du CU
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.13 du CU
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée : STECAL 1 : gestion d'une activité artisanale existante
- Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment agricole
- Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

#### A titre indicatif :



## DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE MENTHONNEX-EN-BORNES



### Plan Local d'Urbanisme

### DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE Plan de zonage

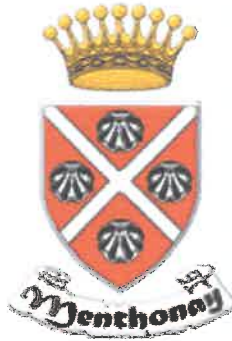
Certifié conforme et vu pour être annexé à ma délibération en date du 18/10/2019, approuvant le P.L.U. de Menthonnex-en-Bornes,

Monsieur Le Maire,  
Guy DEMOLIS

PLAN N°3-2a	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
Echelle 1/5000	N°1 Approuvé le 18/10/2019	N°1	N°1 Approuvée le 07/02/2011
		N°2	N°2
		N°3	N°3
Mise au point			
	L'urbanisme associé Rue des Salennes 4 74100 Menthonnex-en-Bornes Tél : 04 78 28 28 28 Fax : 04 78 28 28 29 Email : urbanisme@menthonnex-bornes.fr	FOND CADASTRAL Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés	MISE A JOUR DU BATI Janvier 2016

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

## MENTHONNEX-EN-BORNES



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE  
Bureau de l'Organisation Administrative  
22 OCT. 2019  
ARRIVÉE

### Plan Local d'Urbanisme

## DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE

### Plan de zonage

Certifié conforme et vu pour être annexé à ma délibération en date du 18/10/2019, approuvant le P.L.U. de Menthonnes-en-Bornes,



Maire, **Y DEMOLIS**

### PROCEDURES

PLAN  
N°3-2b

ELABORATION

MODIFICATIONS

REVISIONS

ECHELLE  
1/5000

N°1

Approuvée le 18/10/2019

N°1

N°1

Approuvée le 07/02/2011

N°2

N°2

N°3

N°3

Mise au point

territoires  
—  
demain

CONCEPTION

[accueil@territoiresdemain.fr](mailto:accueil@territoiresdemain.fr)

Urbaniste associée  
Duo C&S, bâtiment A  
Allée de la Mandallaz  
Mets-Tessy  
74370 EPAGNY METZ-TESSY  
Tél : 04.50.63.09.96

FOND CADASTRAL

MISE A JOUR DU BATI

B.E - DESSIN

Agence de  
St Julien-en-Genevois

[contact@canel-geometre.com](mailto:contact@canel-geometre.com)

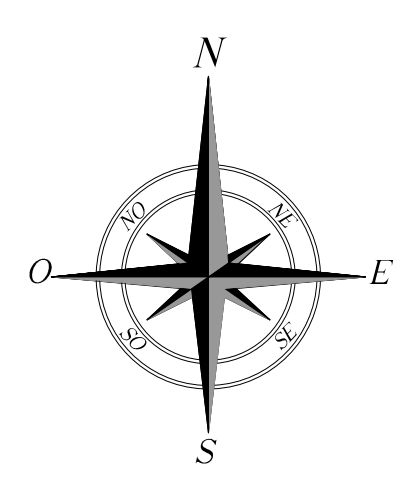
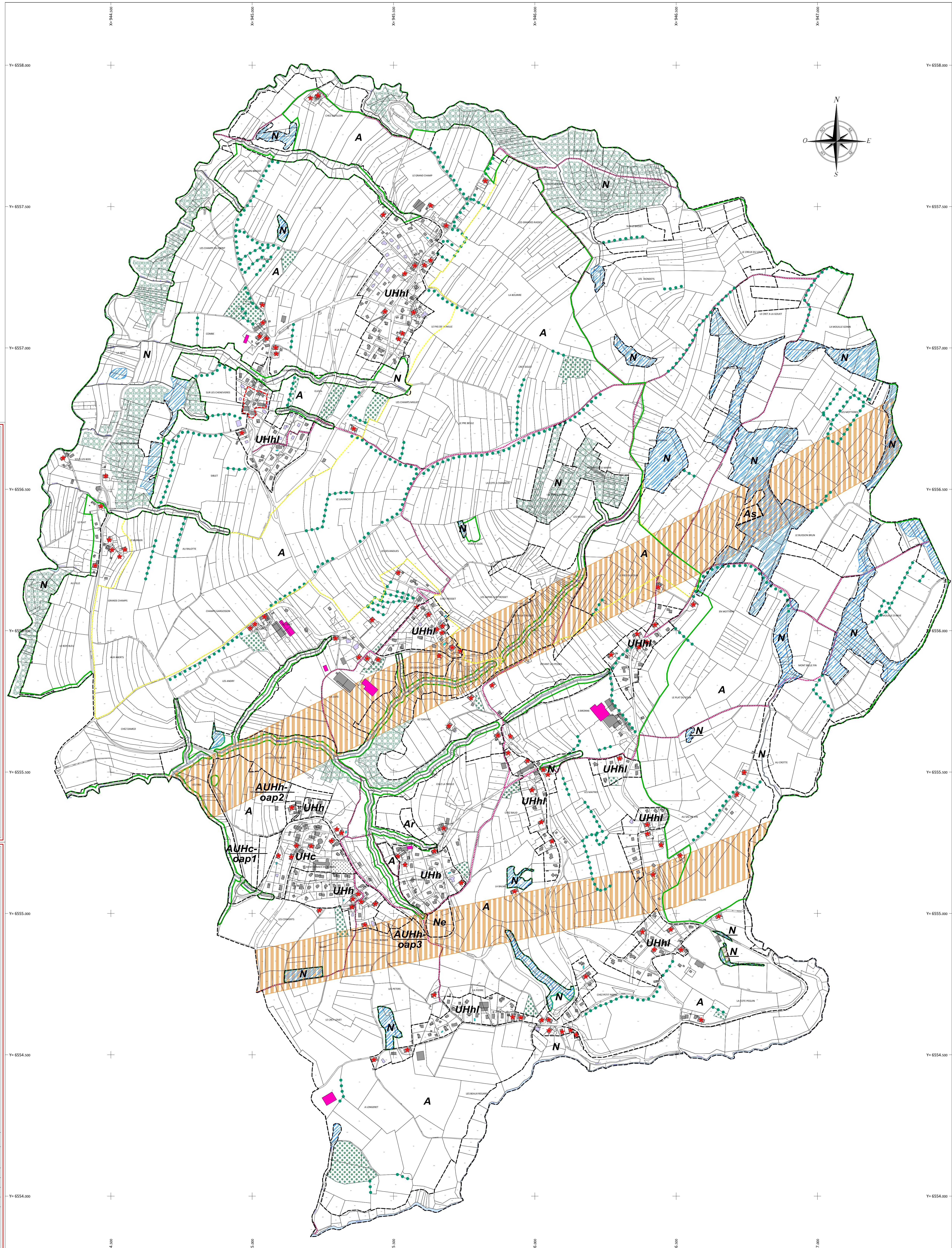
SARL-CANEL GÉOMÈTRE - EXPERT

74 500 EVIAN LES BAINS T 04 50 75 00 77  
74 208 THONON LES BAINS T 04 50 71 27 27  
74 880 BORNES EN CHABLAIS T 04 50 35 33 04  
74 490 SAINT-JEORE EN FAUCIGNY T 04 50 35 82 74  
74 110 MORZINE T 04 50 79 07 51  
74 340 SAMOENS T 04 50 34 46 81  
74 500 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS T 04 50 49 02 04  
74 105 JURANGY T 04 50 48 02 04  
74 270 FRANGY T 04 50 32 26 12  
81 208 PNEVESSEY-MOERS T 04 50 49 40 86

Origine CADASTRE  
Droits de l'Etat réservés

Janvier 2016





**ZONAGE**

**ZONE URBAINE**

- Uhc** Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de l'habitat et des fonctions de centralité
- Uhh** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat résidentiel
- Uhh1** Secteur urbanisé à dominante résidentielle et aux conditions limitatives de développement

**ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE**  
Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

- AUhc** Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité
- AUhh** Zone à vocation dominante de diversification de l'habitat

**ZONE AGRICOLE**

- A** Zone Agricole
- Ar** Secteur de dépôts et de gestion des déchets inertes
- As** Secteur de dépôts et de gestion des déchets verts

**ZONE NATURELLE**

- N** Zone naturelle protégée
- Ne** Secteur équipé à caractère naturel dominant

**AUTRES**

*Eléments identifiés au titre de l'article L.113.1 du CU*

- Espace boisé classé
- Secteur d'intérêt paysager
- Bâti d'intérêt patrimonial et architectural
- Secteur Bâti d'intérêt patrimonial et architectural
- Secteur d'intérêt écologique
- Zone humide remblayée
- Zone humide
- Trame végétale linéaire (haies bocagères)
- Trame végétale surfacique (dont vergers et boisements)

*Eléments identifiés au titre de l'article L.151.19 du CU*

*Eléments, sites et secteurs délimités au titre de l'article L.151.23 du CU*

*Délimités au titre de l'article R.151.48 du CU*

- Itinéraires de randonnée d'importance locale ou départementale
- Secteur de consultation de RTE
- Ligne au passage d'un ouvrage aérien de transport d'électricité

*Eléments identifiés au titre de l'article R.151.34 du CU*

*A titre indicatif :*

- Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment agricole
- Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE**  
**MENTHONNEX-EN-BORNES**

Plan Local d'Urbanisme  
**DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE**  
**Plan de zonage**

Certifié conforme et vu pour être annexé à ma délibération en date du 18/10/2019, approuvant le P.L.U. de Menthonnex-en-Bornes,

**Monsieur Le Maire,**  
Guy DEMOLIS

PLAN N°3-2b	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000	N°1	N°1	Approuvée le 07/02/2011
	N°2	N°2	
	N°3	N°3	
Mise au point			
<b>territoires demain</b>	<b>CONCEPTION</b> acc@territoiresdemain.fr	<b>FOND CADASTRAL</b> Origine CADASTRAL Droits de l'Etat réservés	<b>MISE A JOUR DU BATI</b> Janvier 2016